

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre juin à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

Compte tenu de la période de crise sanitaire liée au COVID-19 et comme le permet l’Ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020, la séance s’est déroulée à la Maison pour Tous afin de respecter la distanciation sociale et les gestes barrières.

Etaient présents : MM. Dominique DHUMEAUX, Philippe BERGUES, Aurélien AUBERT, Maxime BARILLEAU, Yoann BEREL, Jean-Claude CHAMPION, Jean-Luc LOUEDEC, Laurent NICOLLE, Mmes Christine BOUCHER, Emilie GERVAIS, Yolande GUÉRIN, Marion LE BLAY, Fanny MAUBOUSSIN, Jocelyne PAVY

Était absente excusée : Mme Sidonie QUERVILLE

Date de convocation : 19 juin 2020

- Nombre de membres :**
- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 15

Secrétaire de séance : Maxime BARILLEAU

Madame Sidonie QUERVILLE a donné procuration à Monsieur Jean-Claude CHAMPION.

Formant la majorité des membres en exercice.

//

Approbation du compte-rendu de la séance du 25 mai 2020

Le président donne lecture du compte-rendu de la séance du 25 mai 2020. Il demande si ce dernier appelle à des observations. Aucune remarque n’étant faite, le compte-rendu est approuvé à l’unanimité.

//

Ordre du jour

Le président rappelle l’ordre du jour de la séance de ce soir et demande si le conseil souhaite ajouter d’autres points. Monsieur Philippe BERGUES, premier adjoint souhaite aborder les travaux du clocher de l’église et particulièrement la recherche d’un architecte. En outre, Monsieur Maxime BARILLEAU, troisième adjoint propose de rendre compte de la commission communication à laquelle il est élu référent.

//

Décisions Municipales dans le cadre de la délégation du Maire (20.27)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°20.25 en date du 25 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

- Renoncement au droit de préemption sur les parcelles cadastrées section C numéros 488 et 406, de surfaces respectives de 130 m² et 210 m², sises à Fercé-sur-Sarthe 1 rue du Clos des Vignes appartenant à Madame SERGENT Ginette et Monsieur SERGENT Gilles.

Diaporama « gestion des finances communales »

Un diaporama portant sur la gestion des finances communales est présenté à l'ensemble des membres présents.

Imposition 2020 (20.28)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le produit attendu de la fiscalité directe locale s'élève à 102 490,00 euros compte tenu des bases prévisionnelles desdits impôts communiquées par les services fiscaux. En raison de la suppression de la taxe d'habitation, le taux de cette taxe est gelé à celui de 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- **Décide** d'appliquer une augmentation de 1% sur l'ensemble des deux taxes.
- **Fixe** ainsi qu'il suit les taux d'imposition 2020 à :

TAXES	Taux 2019	Taux 2020
Taxe foncière bâti	23,77 %	24,01 %
Taxe foncière non bâti	42,64 %	43,07 %

- **Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et à la Direction Départementale des finances publiques.

////////////////////////////////////

Action « 1000 cafés » pour l'Auberge du Pêcheur (20.29)

Monsieur Philippe BERGUES, en charge du dossier « Auberge du Pêcheur » prend la parole.

L'action « 1000 cafés » portée par le Groupe SOS a validé le projet d'ouverture d'un café multiservices à Fercé-sur-Sarthe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Prend un engagement** pour l'ouverture du commerce à la mi-octobre 2020
- **Fixe** le loyer de la partie commerciale à 200,00 euros TTC
- **Fixe** le loyer de la partie logement à 200,00 euros TTC
- **Dit** que les charges de chauffage seront facturées au prorata de la consommation
- **S'engage** à installer une cuisine dans le logement situé au-dessus du commerce

- **S'engage** à effectuer des travaux de rafraîchissement décoratif dans le commerce en accord avec les futurs gérants
- **S'engage** à fournir aux futurs gérants un outil de travail aux normes et en état de fonctionnement
- **Décide** d'entreprendre les démarches pour obtenir une dérogation pour les WC non PMR.

////////////////////////////////////

Réflexion sur la création d'un lieu d'accueil des aînés dans le lotissement « Les Grands Jardins II »

Le Maire expose l'idée pour laquelle il a été contacté. Le groupe SOS souhaite créer des lieux d'accueil pour les aînés en milieu rural. Ces lieux d'accueil seraient constitués de 6 à 8 logements individuels et d'une salle commune. Ce projet pourrait être installé dans le lotissement « Les Grands Jardins II ». Ce projet a notamment pour objectif de favoriser la mixité générationnelle au sein du village.

Une réunion est organisée avec le Groupe SOS, les services de l'Etat et la mairie le 1^{er} juillet prochain.

////////////////////////////////////

Garantie d'emprunt – PODELIHA – réhabilitation des logements chemin du Bordage (20.30)

Vu le rapport établi par Monsieur le Maire,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 108937 en annexe signé entre : PODELIHA - ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Article 1 :** L'assemblée délibérante accorde sa garantie à hauteur de 20,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 218 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 108937 constitué de 2 Lignes du Prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- **Article 2 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **Article 3** : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

////////////////////////////////////

Désignation des membres aux commissions communautaires et aux organismes extérieurs (20.31)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **désigne** les membres candidats pour représenter la commune au sein des différentes commissions de la communauté de communes du Val de Sarthe ou organismes extérieurs :

- **Commissions communautaires :**
 - Economie – emploi : Monsieur Laurent NICOLLE
 - Aménagement du territoire – mobilités – transition écologique – habitat : Monsieur Maxime BARILLEAU
 - Déchets ménagers – cycle de l'eau : Madame Emilie GERVAIS
 - Education – santé : Madame Marion LE BLAY
 - Culture – sport – enseignement – tourisme : Monsieur Philippe BERGUES
 - Voirie – patrimoine : Monsieur Dominique DHUMEAUX
- **Commissions obligatoires :**
 - La CLECT : Monsieur Dominique DHUMEAUX
 - Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : Monsieur Laurent NICOLLE
- **Conseils d'exploitation régies Eau et Assainissement :**
 - Conseil d'exploitation régie Assainissement et eaux pluviales : Madame Emilie GERVAIS
 - Conseil d'exploitation régie Eau : Madame Emilie GERVAIS
- **Organismes extérieurs :**
 - Syndicat mixte du Pays Vallée de la Sarthe : Monsieur Dominique DHUMEAUX
 - Société publique locale (SPL) de développement touristique de la Vallée de la Sarthe : Monsieur Philippe BERGUES
 - Syndicat mixte Sarthois d'Aménagement Numérique : Monsieur Maxime BARILLEAU
 - Mission Locale agglomération Mancelle : Monsieur Laurent NICOLLE
 - Syndicat du Bassin de la Sarthe : Monsieur Aurélien AUBERT, titulaire, Monsieur Dominique DHUMEAUX, suppléant
 - Syndicat mixte Vègre 2 Fonds et Gée : Monsieur Aurélien AUBERT, titulaire, Monsieur Dominique DHUMEAUX, suppléant
 - SIAEP Brains-Souigné : Monsieur Jean-Claude CHAMPION, titulaire, Monsieur Laurent NICOLLE, suppléant

////////////////////////////////////

Composition du conseil d'administration du CCAS (20.32)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Au titre des taxes foncières :**
 - M. PORCHER Patrick
 - M. GARIN Gérard
 - Mme NOURRY Micheline
 - M. BERGUES Philippe
 - M. NICOLLE Laurent
 - Mme BOUCHER Christine
 - Mme PATOUREAU Marthe
 - M. DOLBEAU Christophe
 - Mme MOUTIER Anne-Marie
 - Mme GUERIN Yolande
 - M. BEREL Yoann
- **Au titre de la taxe d'habitation :**
 - M. DALIVOUS Jean-Claude
 - M. BODIN Michel
 - Mme BLANCHET Chantal
 - M. SOIKA Jean
 - M. DESPRES Régis
 - Mme GALBRUN Gisèle
 - Mme SAMSON Emeline
 - M. LAMBERT Damien
- **Au titre de la CET (ex TP) :**
 - M. POUSSE Daniel
 - M. LE BLAY Jérôme
- **Commissaires en dehors de la commune :**
 - M. LEFEUVRE François-Xavier
 - Mme BERROIR Pauline
 - M. DONNER Joël

//

Tarifs des services périscolaires – année 2020/2021 (20.35)

Madame Marion Le Blay, deuxième adjointe et élue référente à la commission scolaire et jeunesse rend compte de la commission du 16 juin.

D'après le rapport de la commission scolaire et jeunesse,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** ainsi qu'il suit les tarifs des services périscolaires pour l'année 2020/2021

RESTAURANT SCOLAIRE ACCUEIL PERISCOLAIRE		
QUOTIENT FAMILIAL	LA DEMI-HEURE	1/4 HEURE SUPPLEMENTAIRE
Moins de 680 € 401 € à 2000 €	0,75 €	3,85 €
681 € à 1050 € 2001 € et plus	0,80 €	4,00 € 5,61 €
1051 € et plus	0,85 €	
Repas majoré		5,70 €
Repas adulte		5,25 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à baisser le prix de vente jusqu'à 800,00 euros TTC
- **Charge** Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à cette vente.

//

Bail du cabinet infirmier

Ce point est reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

//

Remboursement de frais avancés par un élu (20.38)

Vu la dépense de 17,60 euros TTC effectuée par Monsieur Philippe BERGUES pour l'achat de nourriture pour les pompiers dans le cadre de l'incendie survenue le 27 mai dernier,

Considérant que cette dépense relève de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le remboursement de la somme de 17,60 euros TTC à Monsieur Philippe BERGUES.

//

Décharge de responsabilité suite à l'installation du préau de l'école

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la situation.

Lors de l'installation du préau à l'école par l'entreprise FEBA CONSTRUCTION, les équipes ont affirmé que les fondations effectuées par M. Daniel POUSSE n'étaient pas conformes à leurs préconisations.

Or, d'après le suivi des travaux, il semblerait que ces dernières aient été effectuées selon les recommandations faites par l'entreprise FEBA CONSTRUCTION. M. Daniel POUSSE a d'ailleurs communiqué à la mairie une attestation de conformité.

La structure a donc été installée à la demande de Monsieur le Maire. En parallèle, FEBA CONSTRUCTION souhaite se libérer de ses obligations contractuelles en matière de garanties concernant les fondations du préau.

//

Fabrication de masques : remerciements adressés aux couturières bénévoles

Ce point est reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

//

Convention de mise à disposition de personnel communal de la mairie de Noyen-sur-Sarthe (20.39)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune a sollicité la mairie de Noyen-sur-Sarthe pour la mise à disposition de personnel qualifié pour la gestion de l'état-civil, durant les congés d'été de Ludivine DABOUIS, secrétaire de mairie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel compétent en matière d'état civil de la mairie de Noyen-sur-Sarthe auprès de la mairie de Fercé-sur-Sarthe pour la période du 8 au 23 août 2020

Affaires diverses

- **Fonctionnement du conseil municipal**
Sur accord des membres du conseil municipal, les convocations seront dorénavant adressées uniquement par mail.
M. le Maire informe les élus qu'ils peuvent bénéficier d'une solution de garde pour leurs enfants dans le cadre de l'exercice de leur mandat.
- **Wifi4EU**
Maxime BARILLEAU rend compte de l'avancement du projet et indique être dans l'attente de la réception des offres de trois entreprises.
- **Sarthe Habitat – commission d'attribution**
Marion Le Blay et Christine Boucher proposent de représenter la commune à la commission d'attribution de Sarthe Habitat
- **Journée Citoyenne**
La journée citoyenne est fixée au samedi 12 septembre 2020
- **Commission communication**
Maxime Barilleau dresse le compte-rendu de la commission communication et sollicite l'achat d'un appareil photos
- **Clocher de l'église**
Philippe BERGUES informe le conseil municipal qu'il s'est entretenu avec M. Berthé de la Fondation du Patrimoine au sujet des travaux du clocher de l'église et notamment de la recherche d'un architecte.
- **Prochaine séance du conseil municipal** : mercredi 26 août 2020 à 20 heures.

La séance est levée à 23h21.

//

Ce compte-rendu comporte les délibérations numérotées de 20.27 à 20.39

M. Dominique DHUMEAUX	M. Philippe BERGUES	Mme Marion LE BLAY	M. BARILLEAU Maxime

M. Aurélien AUBERT	M. Yoann BEREL	M. Jean-Claude CHAMPION	M. Jean-Luc LOUEDEC
M. Laurent NICOLLE	Mme BOUCHER Christine	Mme Emilie GERVAIS	Mme Yolande GUERIN
Mme Fanny MAUBOUSSIN	Mme Jocelyne PAVY	Mme Sidonie QUERVILLE	
		Absente excusée	